



PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE DIX-HUIT
SEPTEMBRE.

SECOND
ORIGINAL

A la requête du :

CRÉDIT LYONNAIS, société anonyme dont le siège social est à LYON (Rhône), 18, rue de la République, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, domicilié en cette qualité audit siège,

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), 60, rue Jean Jaurès.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,

Agissant en vertu de :

Un acte reçu par Maître FIL, notaire à PARIS, le 8 octobre 2003, contenant prêt par le CRÉDIT LYONNAIS à Madame NSIH AWONDO de la somme de 71.817 euros, remboursable sur 240 mois au taux de 5% l'an,

Un commandement de payer valant saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère, en date du 22 août 2013.

Je me suis transporté ce jour à VILLENEUVE LE ROI (Val de Marne), 26, rue Léon Blum, assisté d'un expert chargé de procéder au métré et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien immobilier, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers situés à l'adresse et formant :

8, Lot n°16 : un appartement au premier étage de la cage

Lot n°233 : au rez-de-chaussée de la cage 8, une cave.

Sur place, j'ai rencontré Madame Thérèse NSIH AWONDO, propriétaire, à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission. Cette dernière m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes :

Celle-ci m'a déclaré qu'elle occupait personnellement les lieux.

J'ai par ailleurs appris que le Syndic de la copropriété était le Cabinet ABP, 7, rond-point Pasteur à YERRES (91).

J'ai alors procédé à la description des lieux. Ils se composent de :

- une entrée dont le sol est carrelé,
- dans l'entrée première porte gauche, un dressing dont le sol est recouvert de linoléum,
- dans l'entrée deuxième porte gauche, un second dressing dont le sol est recouvert de linoléum,
- dans l'entrée porte face, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un évier et qui prend jour par une porte-fenêtre donnant sur un balcon,
- dans l'entrée porte face droite, une salle à manger dont le sol est carrelé, qui prend jour par un châssis vitré et une porte-fenêtre donnant sur un balcon,
- attenant à la pièce précédente, un salon dont le sol est carrelé, qui prend jour par un châssis vitré et par une porte-fenêtre donnant sur un balcon,
- dans l'entrée à droite, un dégagement dont le sol est carrelé,

- dans le dégagement première porte à gauche, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'un lave-mains et d'une cuvette anglaise avec effet d'eau,
- dans le dégagement deuxième porte gauche, une salle de bain dont le sol est carrelé, équipée d'un meuble vasque et d'une baignoire,
- dans le dégagement porte face, une chambre dont le sol est carrelé, équipée de placards et qui prend jour par une fenêtre,
- dans le dégagement porte droite, une chambre dont le sol est carrelé, qui prend jour par une fenêtre.

L'ensemble des lieux est en bon état d'entretien.

Durant mes opérations, l'expert a procédé au métré des pièces visitées et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

Telles sont mes constatations.

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET RÉDIGÉ
LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION POUR
SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Amaud MARTINEZ

